

Monsieur le Président, membres de la Cour,

a la com d' Amsterdam

Je suis avocat à Haarlem Pays-Bas je voudrais plaider aux cotés du Me. GUITARD pour Klaas Jan BOLT. Mon mémoire est de point de vue d'un avocat néerlandais. Beaucoup sur les principes de droit matériel et les faits.

Je ne suis pas un avocat payé par une bande, comme on croit toujours à l'étranger. (Non) je plaide ici complètement pro Deo. J'en profite en même temps un peu de vacances avec ma femme en gîte. Déjà depuis mars 2006 je m'occupe du sort de BOLT et j'ai investi une 400 heures sans être honoré. Mais n'est-il pas l'ancien métier de l'avocat par excellence? Plaider pour quelqu'un sans être payé? Et quand on croit dans son innocence, ce que je fais, c'est le sommet dans son métier. J'ai fait en deux ans un homme célèbre de monsieur BOLT aux Pays-Bas. Pleins des shows sur la télévision nationale, des questions sur son cause dans le Parlement Européen et dans l'Assemblée nationale. Comment c'est possible que les Pays Bas extradent leur compatriotes pour croire trois ans après être jugé? Heureusement j'ai écouté le procureur général, lui aussi, a dit que l'affaire a duré trop longue. Je n'ai pas cessé d'expliquer que c'était un affaire des très grande dimensions avec beaucoup des recherches dans la territoire de la république et à l'étranger. Ce que je ne pouvais pas expliquer, c'est qu'un routier en Angleterre qui a transporté des stupéfiants à son insu, est libéré entre 4 et 10 mois. Hélas en France c'est autre chose. Quant elle me téléphone, l'épouse d'un chauffeur du transport internationales, je ne le dit pas : || Dans la France laisse tomber tout espoir'. En effet c'est la situation.

En même temps Monsieur le Président, je suis heureux qu'en France on ne déposent pas des barricades pour la profession de l'avocat. En Angleterre ça pose plus de problèmes. Je me trouve aussi bien à l'aise parce que notre système pénale a les mêmes racines que le votre: le code Napoléon.

ont un nom républicain

Vous le saviez déjà, que les Hollandais ~~on le nom~~ ont un nom quant aux stupéfiants. J'ai lu dans le Sud – Ouest que professeur de Roos a donné un discours pour ne pas oublier la situation spéciale néerlandaise. Je crois c'est difficile pour la Cour de prendre une distance de l'image des hollandais. Bon, les Néerlandais sont également fort dans le transport routier et dans la

distribution des marchandises. Et hélas c'est vrai il y a une axe entre l'Espagne et les Pays Bas avec du cannabis pour distribuer de la, aux autres pays de l'Europe. Surtout vers la Grande Bretagne. La police française a comme ça deux fois la possibilité, attraper les transports des Néerlandais. Mais j'en suis sûr il n'y a ^{aucune} ~~pas une~~ trouble de l'ordre public français.

→ quand on ne contrôle pas

J'ai compris que le procureur général est bien informé sur la logistique. Comme ça c'est dommage que j'ai remarqué que le juge d'instruction n'a pas ajouté un rapport d'un expert de transport terrestres qui explique la réglementation sociale, la Convention de Marchandises Routiers, ni les développements dans la logistique moderne. C'est vrai, il s'agit d'un seul chauffeur qui conteste les accusations. Je comprends aussi que les chargements à Sevilla n'étaient pas auprès d'un complexe logistique moderne, mais il faut que la Cour reçoive une notion de la façon un routier ^{ou néerlandais} expérience pense et agisse. Quand même c'est important de comprendre que aujourd'hui le chauffeur ne charge plus le camion à la main. Il commence souvent quand le camion est plein déjà. Les frais par heure du chauffeur néerlandais selon le contrat collectif sont haut, alors il faut qu'il roule seulement. Son présence dans des entrepôts est souvent pas permis à cause de l'information sur les cargos précieuses et du peur des accidents de travail et la responsabilité pour le propriétaire de l'entrepôt.

Les frais si haut qu'on demande de prendre l'arrêt d'Esp. et l'Indie

Actuellement j'accompagne une trentaine des routiers néerlandais incarcérés à l'étranger. La plupart en France. Il y en a beaucoup qui ne savaient pas qu'il était cachés des stupéfiants dans leur voiture, souvent dissimulé dans un cargaison de façade. Bien sûr il y en a qui savaient le vrai contenu du fret. Il y en a aussi qui pouvaient le savoir quant ils étaient plus attentifs et plus proactives. Le procureur général a parlé d'un tel affaire ou un chauffeur est relaxé, mais à mon expertise ce sont des exceptions en France. ^{STOP} Dès que j'ai l'opinion que le chauffeur a transporté des drogues à l'insu de lui j'essaie de me faire désigner pour aider le confrère local. Normalement il me faut au moins lire le dossier et parler avec le client pour avoir une opinion sur la culpabilité, mais c'est vrai, on ne le sais jamais. Vous avez remarqué que j'^{ai été} désigné aussi par Vincent T. Il a avoué qu'il a commis la faute de sa vie ; je ne vais pas plaider pour lui et il comprends ça.

C'est depuis 2002 que j'aide les routiers qui sont tombés en problèmes à cause de leur fret. Parce que le mari comme soutien de famille est incarcéré, la situation des finances est catastrophique. Il n'y a pas de l'aide juridictionnelle pour assistance à l'étranger. Alors quant en mars 2006 madame BOLT m'a téléphoné j'ai promis d'aider et me voila.

On a entendu parler pour les entreprises et moi

SMP

Je pense que je peut offrir seulement une valeur ajoutée dans les affaires où le détenu prétend d'être innocent. Je peut lire les deux langues. Je connais le transport routiers. Et j'habite en Hollande où on peut ramasser des pièces de preuve à décharge. Dans cet affaire pas tellement, parce que il y a déjà beaucoup des documents néerlandais dans le dossier. Pas beaucoup a décharge, ce que me donne l'idée, que la juge d'instruction n' a pas été fasciné par la vérité, mais plutôt par les pièces de preuve qui donnent à son idée que le détenu a commis le délit. Chez nous aux Pays-Bas on a un nom pour ce méthode de recherches : tunnelvisie (vision par un tunnel). On ramasse seulement les aspects à charge et on néglige exprès ou non les éléments à décharge. Avec ce méthode, toujours, bien en vogue aux Pays-Bas, on a fait des très grandes erreurs dans des très grandes affaires criminelles avec des innocents condamné depuis plusieurs des années. Je crois il s'agit au moins de 5 affaires sur le niveau d'Outreau dans les dernières 3 années. Mais j'ai toute confiance dans votre Cour avec neuf magistrats, une sauvegarde pour des fautes comme ça.

Alors je suis étonné que Klaas Jan BOLT est mis en cause dans cette affaire. Ce n' est pas seulement moi, qui se demande ça, c'est presque toute la nation. Comment il fait, que Klaas Jan BOLT, qui avertisse la police, abandonne son combinaison avec un fret illégale en Espagne et coupe tout activité avec son employeur, est incarcéré depuis 3 ans dans un prison Français ? Comment il fait que Klaas Jan BOLT qui raconte la vérité est considéré comme un homme qui est parti dans un bande organisé depuis 2001, tandis qu'il connaît seulement H et un certain Rob depuis décembre 2004? Comment il fait que BOLT a toujours contesté les faits et qu'il manque tout élément de preuve qu' il était au courant du stupéfiants dans le camion? C'est peut-être ma faiblesse que je ne peux pas convaincre la publique au Pays-Bas pourquoi il reste toujours en détention préliminaire.

Mais, monsieur le Président ?

Quand et combien des drogues a-t-il transporté en France ?

Quand et combien des drogues a-t-il importé en France ?

Quand et combien des drogues a-t-il exporté en France ?

Quand et combien des drogues a-t-il détenu en France ?

Je n'ai pas trouvé un trace dans le dossier.

Selon monsieur Cassaing 750 kg! Mais quand et où en France ? Déduction, mais pas de preuve. A-t-il vraiment eu une gramme sur lui ou dans son camion sur le territoire de la République ? Personne ne le sait, même pas BOLT. Peut-être S' . Il me semble quand il n'y a pas de preuve on commence à tacher le défendu. Avec un plantage de hashish à l'étranger qui n'est pas sur la liste des accusations, mais qui est mentionné très souvent. Peu souvent est passée la revue, que ses plants empêchent de stationner la distribution des tonnes de cannabis prévu par Lange. Peu souvent est parlé du contrat de location et le fait que la police néerlandaise n'a pas pris action contre BOLT entre mars et mai 2005.

Le procureur général a énuméré 8 points qui mettent en cause mon client.

(1) tous les chauffeurs savaient qu'ils transportaient, alors pourquoi pas BOLT ?

Selon le procès-verbal il a déclaré qu'il n'a que gagné 75 euros par jour. Ce n'est pas juste et je n'ai pas peur de corriger ce que BOLT a dit faute malgré la tendance du ministère public de magnifier toute irrégularité dans une déclaration. C'est une méthode aussi connue chez nous quand on n'a pas beaucoup de preuve. BOLT m'a dit qu'il a nommé 750 euro par semaine net, étant le même montant qu'il touchait chez Boers et dont moi je peux confirmer c'est le salaire d'un chauffeur international selon le contrat collectif néerlandais. Mais les chauffeurs dans ce procédé touchent entre 10 jusqu'à € 18.000 par voyage ! Et je peux ajouter que les grandes sociétés de transports de plus en plus sont employées abusivement pour faire transporter des stupéfiants par des chauffeurs ignorants. Aussi BOLT était ignorant. Autrement que le Président à ébauché, BOLT n'a pas accepté une poste d'un certain BOB ou ROB, mais de la société H Transport, officiellement enregistré dans la chambre de commerce et avec une licence européenne pour exécuter du transport routier. BOLT est un peu à l'aise avec son contrat de travail, c'est vrai et il a déclaré qu'il a demandé à BOB de le rendre et BOB a dit je vais le régler. Sur la fonction de BOB pas de doute. Toutes les sociétés des transports emploient un 'planner', la personne qui planifie les tournées. HIBMA a indiqué à BOLT que BOB ou RON était le 'planner'. Et dans le monde routier néerlandais on appelle le planner à l'appareil. Il se fait toujours connu au téléphone avec son prénom. Un chauffeur contacte le 'planner' plutôt que son patron. Ce n'était pas bizarre pour lui. Ni étaient les conteneurs vides destinés pour les grains. Maintenant nous savons que plusieurs chauffeurs ont roulé avec des cargo comme ça pour dissimuler le vrai contenu.

(2) Le fait que BOLT a mentionné 2 voyages le premier interrogation et qu'il n'est pas constant dans sa déclarations. D'abord je veux souligner, que BOLT m'a dit plusieurs fois que ses déclarations n'étaient pas complètes. La réponse est donné vite par le procureur général. Il a signé. En effet je n'ai pas vu un déclaration signé par BOLT du première déclaration. Une autre aspect est, qu'il m'a dit qu'il a déclaré plus que ce qu'était écrit dans le procès-verbal. BOLT a par exemple déclaré qu'il a transporté plusieurs fois des bobines de fil et des rouleaux de tissus. Aussi les conteneurs pour les grains sont connus. Pas dans le trafic Espagne – Hollande, mais partout en Europe : vers Italie et vers Grande Bretagne. Ce sont des remarques pas intéressants pour l'accusation dans le procès-verbal, il semble, mais pour mon client ce sont des petites supporters de sa bona fidité quant à son implication avec la contenu de son camion. De nouveau pas de recherches à la vérité mais 'vision par un tunnel'. Devant votre Cour il a dit que l'interprète a dit 'Vous pouvez signer, c'est une formalité.' Chez nous les interprètes sont payes par l'état, mais il faut qu'ils sont neutre et indépendant. N'est-ce pas juste que j'ai entendu que le procureur général a dit que c'était l'interprète qui a se souvenu que le nom de « Lange » ou « Jaap » était paru dans le dossier de S et dans les dossiers du chauffeurs ici ? Alors qu'est-ce que ce veux dire la neutralité ? Quant a moi ça montre la partialité de l'interprète.

En outre. Pourquoi reprocher un détenu, de temps en temps plein avec des médicaments, qui a perdu 22 kg dans la prison, qu'il oublie de contrôler une langue qu'il connaît pas et signe les procès-verbal ? Dans le première interrogation le greffier a mélangé les voyages de BOLT. Le transport du remorque abîmé ne se situe pas dans janvier 2005, mais dans décembre 2004. C'était le premier voyage pour H. Le deuxième était contrairement au ce que est marqué au réquisitoire écrite aussi pour HIBMA. Et contrairement au ce que est marqué la '*et constatait que des containers contenaient des paquets marrons enveloppés dans des sacs de toile de jute.*' seulement **un** des containers à contenu ces paquets. Parlant du consistence dans les déclarations ! Une autre inconsistance se trouve sur page 32 alinéa 3, ou est évoqué que le hangar : _____ es situé R. _____ (D988). R. _____ est l'adresse de locataire : _____ a l'_____. Le hangar était :

Un autre passage incompréhensible est : '*Il faisait pertinement remarqué que KJ situait ses deux trajets en janvier 2005 alors que lui avait été arrêté le 29 décembre 2004.*' Pourquoi la pertinence d'un détenu, qui est incarcéré, sur les voyages d'un autre au même temps. La

situation des tournées de BOLT sont d'un tel inexactitude qu'il manque toute preuve dans la requisitoire.

Il y a encore plus des fautes :

Il était à nouveau contacté par S. pour aller récupérer une remorque contenant des rouleaux de tissus à ALKMAAR pour l'amener à SEVILLE. (page 32). Vous comprenez déjà ; l'industrie de textiles est morte depuis plus de cent ans aux Pays Bas. BOLT m'a dit qu'il a amené des rouleaux vides pour fil de nylon. En effet sur page 33 il s'agit du contraire: BOLT affirmait avoir transporté une fois neuf rouleaux de tissus de SEVILLE jusqu'aux PAYS BAS et une autre fois quatre rouleaux chargés au sein de l'entreprise B R .

Il y a encore plus des inconséquences. Tant qu'il n'y a pas juste de réagir sérieux sur les inconséquences mineures de mon client.

(3) Pour la ministère publique le fait que BOLT 'connaît' S est point 3. On a bien discuté ça, connaître est un grand mot. Il l'a vu un ou deux fois. Il le connaît comme le 'planner' BOB ou RON.

(4 et 5) Les déclarations de la famille et les rapports expertises. Les éléments de preuve sont si maigre qu'on s'utilise des rapports expertises. Quand il y a un point dans cette procédure qui m'a étonné et même choqué, ce sont les rapports des recherches psychologique, psychiatrique et de personnalité. D'abord, aux Pays-Bas, ces rapports ne sont pas utilisés dans le cas d'un défendu qui conteste. Il n'a pas besoin de recherches personnelles. J'ai compris la loi en France dit de faire ces recherches en tout cas. Je pense que ces recherches sont là pour aider le défendu, et qu'il n'y en résultent pas des aspects à charge ! Ce que je vois dans l'affaire BOLT, est que le psychiatre et le psychologue donnent une vision sur mon client, qu'il n'est pas un filou (?) mais un homme qui ne connaît pas très bien la différence entre mal et bien. On base ça sur les revenus de son tatouage, on souligne le tatou OUTLAW et autres choses, qui donnent une image négative. Mais ce qui m'a choqué vraiment, est le rapport de personnalité du madame Cherer. Elle n'est qu'une enquêtrice. Elle fait l'enquête par téléphone pour interroger la famille BOLT. Elle est aidée par un interprète. Seulement en Octobre 2007 j'ai reçu la réquisition écrite et j'ai lu :

L'enquête de personnalité révélait qu'avant que KJ BOLT effectue les transports à la demande d' ou sur la recommandation de celui-ci, une discussion avait eu lieu, son père jugeant ce déplacement « suspicieux », sa mère émettant de vives réserves. Son épouse précisait qu'il avait accepté le second voyage après le premier qui n'avait pas posé de problème et ce pour gagner de l'argent afin de racheter en leasing leur maison et reprendre une entreprise de transport (Bg6).

Mais le document Bg6 n'était pas dans le CDROM. Alors j'ai écrit à Mme Cherer le 27 Octobre 2007 et j'ai demandé :

Maintenant je lis dans l'accusation des choses défavorables pour mon client. Je ne crois pas que c'est le but de la recherche dans la personnalité de travailler comme long bras du juge d'instruction ? Est-ce que vous avez dit avant l'interview que la famille peut se taire sur les questions qui produisent des réponses à charges sur le détenu ? Est-ce que vous pouvez m'envoyer le rapport que vous avez préparé ?

Madame Cherer m'a répondu, que l'enquête 'aborde dans le strict respect déontologique et éthique les éléments nécessaires à la situation de l'intéressé. Cette investigation ne se fait ni à charge ni à décharge ; elle revêt un caractère de neutralité. Aussi, il me paraît irrespectueux d'en remettre en cause le bien fondé, en terme peut-être.

Elle me refuse le rapport. Seulement en moi d'avril 2008 j'ai vu les 3 rapports. Si je les ai vu plutôt je voudrais lancer une contre expertise. J'ai noté aussi que son ancien avocat de Poitiers a eu tous les rapports probablement en 2005 et était là pour la défense quand le juge d'instruction a discuté les rapports avec BOLT. Je ne vois pas une traduction des trois rapports, alors je trouve que mon client n'a pas eu un procès honnête sur ce point. Surtout les questions à la famille sans donner la caution sont une violation des droits d'un procès honnête. Je demande la Cour de ne pas accepter le rapport de Mme Cherer comme preuve sur les déclarations à charge de la famille. J'ajoute subsidiairement que si les passages sont acceptés quand même, ce n'est pas clair ce qu'ils ont dit la famille placée dans le temps. En rétrospective on peut bien juger que HIBMA est un patron suspicieux.

Enfin sur son naïveté :

- N'est-il pas naïf d'avouer qu'il a trouvé des cannabis dans son remorque en Espagne ?
- N'est-il pas naïf d'exclamer sans être invité, qu'on a des preuves sur un endroit (Bordeaux) ou BOLT a pris un chargement de stupéfiants?
- N'est-il pas naïf de dire volontairement que le vieux qui accompagnerait S... a demandé à que BOLT voulait transporter de cocaïne vers Grande Bretagne ?
- N'est-il pas naïf de dire que deux femmes qui accompagnait Klaas H... prenaient de la cocaïne ?

Tout ça semble plutôt un homme honnête qui essaie d'aider la police en croyant que quand il raconte la vérité il peut sortir son détention. Oui, je crois il est très naïf aussi très aimable toujours prêt pour aider les gens. Je connais plus de chauffeurs tant naïves, qu'il se retrouvent une fois dans un prison étranger.

Je conclus

Monsieur BOLT a toujours contesté les faits tout en déclarant par ailleurs qu'il ignorait tout chargement illégale. Seulement en Espagne il a découvert des stupéfiants. Et en effet personne peut donner la preuve qu'il a transporté de cannabis sur la territoire de la République Française. Reste l'accusation d'être membre d'une bande organisée. Il y a seulement une personne, H... qui a indiqué ça, mais il a retiré toute accusation devant votre Cour. Regardant aux faits, je ne vois pas aucun lien entre BOLT et la bande qui est construite par le ministère public. Il s'est retiré avant de devenir membre de cette bande. Ce qui reste est peut-être quelque chose en Hollande ou en Espagne, mais pas en France. La Cour doit être certaine de la culpabilité d'une personne et faire prévaloir le doute, quand il manque des éléments de preuve pour condamner quelqu'un.

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au Cour d'Assises de Gironde: l'acquittement